



Règlement

Foliweb Awards

17 mai 2021

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Les Organismes du Concours	3
3.	Accès et durée du Concours	3
4.	Conditions de participation	4
a.	Destinataires du Concours	4
b.	Dépôt des candidatures	4
c.	Participations au Concours refusées	5
5.	Présentation des lots à remporter	5
6.	Critères de sélection du jury	6
a.	La présélection de dossiers de candidature	6
b.	Le vote du jury	6
7.	Désignation des gagnants	7
8.	Calendrier	7
9.	Engagements des Participants	7
10.	Dépôt et consultation du Règlement	7
11.	Données personnelles	8
a.	Information sur le traitement des données personnelles	8
b.	Information sur vos droits Informatique & Libertés	9
12.	Litiges et Responsabilité	10
13.	Attribution de compétence et loi applicable	10

1. Préambule

L'Afnic et Neocamino, partenaires des ateliers Foliweb (ci-après les « Organisateurs »), organisent la seconde édition des Foliweb Awards (ci-après le « Concours ») visant à récompenser les microentreprises françaises ayant initié ou développé leur présence en ligne.

Ce Concours a pour objectif de valoriser le passage à l'action des microentreprises dans le cadre de leur transformation numérique via l'utilisation des outils du web pour : se faire connaître, se démarquer de la concurrence, proposer un service supplémentaire à ses clients, développer son activité, accroître son chiffre d'affaires, etc.

Le présent règlement (ci-après « le Règlement ») a pour objet de définir le fonctionnement de ce Concours, les conditions préalables de sélection des candidatures, les modalités de participation ainsi que les gains.

2. Les Organisateurs du Concours

L'Association Française pour le Nomme Internet en Coopération (Afnic), régie par loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture des Yvelines sous le n° 0784012789, portant le numéro de Siret 414 757 567 et dont le siège est situé Immeuble Le Stephenson, 1 rue Stephenson, 78180 Montigny-le-Bretonneux ;

La société Neocamino, immatriculée le 14 février 2012 sous le numéro 539822692 au R.C.S. de Lyon et dont le siège social est situé 13 cours de Verdun Gensoul, 69002 Lyon ;

organisent du 17 mai 2021 au 10 octobre 2021 les Foliweb Awards, accessibles sur le site web : <https://lesfoliweb.fr/foliweb-awards/>

3. Accès et durée du Concours

Le présent Règlement est consultable sur le site web des Foliweb à l'adresse suivante : <https://lesfoliweb.fr/wp-content/uploads/2021/05/reglement-Foliweb-Awards.pdf>

Les candidatures doivent être adressées en ligne en remplissant le formulaire prévu à cet effet disponible à l'adresse suivante : <https://lesfoliweb.fr/inscription-aux-foliweb-awards>

Afin de représenter toutes les entreprises françaises et de capitaliser sur le fort maillage national du réseau Foliweb, le Concours est proposé et organisé suivant un découpage par cinq grandes régions françaises, à savoir :

- Nord-Ouest
- Nord-Est
- Sud-Est
- Sud-Ouest
- Ile-de-France

Le détail des départements inclus dans ces cinq grandes régions est indiqué en [annexe 1](#).

Le Concours débute le 17 mai 2021 pour s'achever le 10 octobre 2021.

4. Conditions de participation

a. Destinataires du Concours

La participation au Concours est gratuite et ouverte à tout professionnel (ci-après les « Participants ») :

- disposant d'une présence en ligne (site web ou réseaux sociaux) pour la présentation ou l'exercice de son activité ;
- domiciliée sur le territoire français ;
- ayant moins de 10 salariés ;
- réalisant un chiffre d'affaires annuel ou un bilan total inférieur à 2 millions d'euros.

Ne peuvent participer au Concours :

- Les salariés des Organismes, ainsi que les membres de leur famille.

Le fait que le Participant n'ait jamais participé à un atelier ou webinar Foliweb ne constitue pas un critère d'exclusion.

b. Dépôt des candidatures

Pour participer au Concours, le Participant doit compléter son dossier de candidature disponible à l'adresse suivante : <https://lesfoliweb.fr/inscription-aux-foliweb-awards> et le soumettre avant le 31 juillet 2021.

Chaque Participant est amené à répondre à une série de questions qui permettront au jury d'évaluer les actions de prospection, conversion et/ou fidélisation mises en place par son entreprise :

- Profil du demandeur : nom, prénom, fonction, téléphone, adresse email
- Votre organisation : nom de l'entreprise, adresse postale, secteur d'activité, nombre de salariés, année de création, chiffre d'affaires 2020, url du site web et/ou des pages sur les réseaux sociaux
- Votre activité : Pourquoi avoir créé votre activité ? Quelle est sa valeur ajoutée ? Comment vous situez-vous par rapport à vos concurrents ? etc.
- Votre présence en ligne :
 - Racontez-nous vos premiers pas avec le numérique pour lancer ou développer votre activité : qu'est-ce qui vous a poussé à passer à l'action pour développer votre présence en ligne ? Quel a été le déclic ? Avez-vous été accompagné ?
 - Et aujourd'hui, comment est organisée votre présence en ligne ? Décrivez-nous vos actions du quotidien pour acquérir et fidéliser votre clientèle, vos partenaires, etc.
 - Quels bénéfices retirez-vous de votre présence sur le web ?
 - Quelles sont vos prochaines étapes numériques pour pérenniser votre activité ?

Un seul dossier de participation au Concours est autorisé par entreprise (même siret, même adresse postale, etc.).

Avec l'envoi de sa candidature, le Participant est invité à télécharger tout document complémentaire qu'il jugera utile de porter à la connaissance des Organismes permettant l'étude de son dossier.

Les Participants présélectionnés (cf article 6 ci-dessous) seront amenés à fournir des pièces pour justifier leur statut de microentreprise, à savoir :

- Bilan de l'année 2020 pour attester d'un chiffre d'affaires annuel ou un bilan total inférieur à 2 millions d'euros ;
- Immatriculation pour attester que la société se situe bien sur le territoire français ;
- Une ou deux photos reflétant son activité (son commerce, son équipe, ses actions terrain, etc.) au format paysage et en haute définition. Ces visuels seront mis en ligne sur les réseaux sociaux et le site web des Organisateurs lors des phases de présélection puis d'annonce des gagnants. En adressant ces éléments, vous attestez que vous disposez de tous les droits afférant à ces photos et acceptez cet usage qui en sera fait par les Organisateurs.

À défaut de réponse dans les délais qui lui seront notifiés ou d'informations contraires aux conditions requises (cf article 4 ci-dessus), la participation au Concours du Participant sera déclarée nulle.

c. Participations au Concours refusées

En plus des cas mentionnés à l'article 4.1 ci-dessus, ne seront pas prises en compte les candidatures :

- s'avérant contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, en violation des lois et règlements, violentes, racistes, susceptibles de nuire aux mineurs, susceptibles de porter atteinte à la dignité des personnes, obscènes, susceptibles de faire l'apologie des crimes contre l'humanité ;
- pouvant porter atteinte aux droits de tiers tels que, sans que cette liste ne soit limitative : contrefaçon, plagiat, antériorité ;
- comportant des données fausses, incomplètes, erronées ;
- reçues au-delà de la date limite de dépôt.

5. Présentation des lots à remporter

Dans le cadre de ce Concours, un lauréat sera élu dans chacune des cinq grandes régions de France citées à l'article 3 ci-dessus, et dans laquelle sa société est immatriculée. Ces gagnants se verront remettre le prix de la « TPE numérique de l'année ».

Nous offrons à chaque lauréat sélectionné :

Nom du lot	Description détaillée	Valeur unitaire
Visibilité en ligne	- Réalisation de votre portrait (interview écrite), création de visuels personnalisés et mise en place de campagnes media permettant de promouvoir votre gain et votre activité, sur les différents canaux web des Organisateurs et des Foliweb	6 000€ HT
Prestation DIAG'ACTION par la société Neocamino	- Audit stratégique : Analyse de votre activité et de votre communication par un conseiller Neocamino, étude des éléments-clés - Plan d'action : Définition d'une stratégie et d'un plan d'action adaptés à l'atteinte de vos objectifs,	790€ HT

	restitution de votre diagnostic et mise en place du plan d'action Les RDV ont lieu par téléphone, en vidéoconférence ou dans les locaux de Neocamino sur Lyon. Votre conseiller est joignable par email et via l'application entre les RDV.	
--	--	--

Dès lors que l'ensemble des gagnants a été désigné, les Organismes entreront en contact avec chacun d'entre eux dans les deux (2) mois qui suivent la notification par email du statut de gagnant, afin de fixer une date de réalisation de la prestation.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Par ailleurs, les gagnants au Concours autorisent les Organismes, au niveau international et à titre gratuit, à publier sur leurs sites web respectifs et pendant 12 mois à compter de la publication des résultats, leur nom (dénomination sociale), activité et site web.

6. Critères de sélection du jury

a. La présélection de dossiers de candidature

Les Organismes procéderont à une présélection des dossiers de candidature (maximum 5 (cinq) par région) sur la base des critères suivants :

- Le respect des conditions de participation établis par le Règlement
- Les actions numériques mises en place, leur cohérence et originalité ayant permis au candidat de développer son activité, sa notoriété et/ou son chiffre d'affaires
- La fidélisation et/ou la conquête de nouveaux clients
- La capacité pour le candidat de passer à l'action, de lever les difficultés et de trouver des ressources
- La pérennité des actions entreprises et les bénéfices retirés de la présence en ligne
- La qualité du dossier de candidature

Lors de cette phase de présélection, les Organismes s'engagent à respecter la confidentialité des dossiers de candidature des Participants.

b. Le vote du jury

Les dossiers de candidature présélectionnés seront ensuite soumis au vote d'un jury composé :

- d'internautes qui voteront en ligne et qui compteront pour 50% des voix
- de collaborateurs des Organismes pour 50% des voix

Le jury s'appuiera sur les mêmes critères que ceux de la phase de pré-sélection pour désigner les cinq (5) gagnants pour chacune des cinq régions du Concours.

7. Désignation des gagnants

Une fois les derniers dossiers reçus le 31 juillet 2021, les Organisateurs étudieront les candidatures entre le 1^{er} août 2021 et le 19 septembre 2021.

Les votes en ligne débuteront le 20 septembre 2021 à 00h01 pour se terminer le 10 octobre 2021 à 23h59. Un seul vote par adresse IP est autorisé sur toute la période.

Les Participants seront avertis par email des suites qui seront données à leur candidature, qu'ils soient présélectionnés ou non.

Les Organisateurs annonceront les cinq (5) gagnants par région courant novembre 2021 à l'occasion d'une cérémonie de remise de prix lors d'événements "live" organisés en ligne et pour chaque gagnant.

Parallèlement, les gagnants se verront annoncer par email leur statut de gagnant et les modalités sur la remise de leur Prix.

8. Calendrier

- Appel à candidatures : du 17/05/2021 au 31/07/21
- Pré-sélection des nominés par région : du 01/08/21 au 19/09/21
- Appel aux votes en ligne : du 20/09/21 au 10/10/21
- Annonce des gagnants : courant novembre par email

En tout état de cause, le calendrier est susceptible d'être modifié par les Organisateurs en cas de force majeure ou de survenance d'un événement indépendant de leurs volontés. Dans ce cas, ces modifications seront portées à la connaissance du public et des Participants sur le site web <https://lesfoliweb.fr/foliweb-awards/>.

9. Engagements des Participants

Tout Participant au Concours s'engage à :

- Fournir les renseignements exacts dans son dossier de candidature. Dans le cas contraire, le Participant pourrait être éliminé du Concours sans réclamation possible. Le gagnant qui aura fourni de fausses informations verra son prix annulé ;
- Participer à la remise de son Prix ;
- Autoriser les Organisateurs à utiliser le nom et le logo des Participants et à communiquer sur la pré-sélection de leurs dossiers ainsi que sur leur statut de gagnant, au niveau international et à titre gratuit, sur tous les canaux de communication des Organisateurs (newsletter, site web, réseaux sociaux, etc.) pendant deux (2) ans à compter de la désignation des gagnants.

10. Dépôt et consultation du Règlement

Accessible à l'adresse <https://lesfoliweb.fr/wp-content/uploads/2021/05/reglement-Foliweb-Awards.pdf>, une copie écrite du Règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par :

- courriel à contact@lesfoliweb.fr ou par,

- courrier postal à Neocamino - Concours Foliweb Awards, 13 cours de Verdun Gensoul, 69002 Lyon. Les frais engagés par les Participants pour obtenir ce Règlement seront remboursés sur simple demande écrite (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur, par la réexpédition d'un timbre au même tarif).

11. Données personnelles

a. Information sur le traitement des données personnelles « Gestion du concours Foliweb Awards »

En votre qualité de Participant, vous êtes informé que l'Afnic et Neocamino mettent en œuvre le traitement de vos données personnelles conformément aux dispositions applicables à la protection des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 (ci-après, « le Règlement Européen sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

Ce traitement est effectué par l'Afnic et Neocamino, responsables conjoints de traitement, de façon sécurisée avec la collecte loyale, licite et transparente pour des finalités déterminées, explicites et légitimes de données personnelles adéquates, pertinentes et non excessives au regard de ces finalités. Ces données exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour sont conservées pour la durée nécessaire auxdites finalités.

L'Afnic et Neocamino ne mettent pas en œuvre de traitement de vos données pour la prise de décision automatisée, y compris de profilage. L'Afnic et Neocamino ne mettent pas en œuvre de traitement ultérieur de vos données pour une finalité autre que celles définie au présent document.

Descriptif détaillé du traitement de données personnelles « Gestion du concours Foliweb Awards » :

- Finalités : Organiser le concours. Etudier les dossiers de candidature. Présélectionner et communiquer sur les candidats. Elire et communiquer sur les gagnants.
Entre les responsables de traitement, les finalités sont réparties comme suit :
 - Neocamino :
 - Mise en place technique du concours
 - Hébergement du concours (dépôt candidature, consultation règlement, votes en ligne)
 - Validation des dossiers présélectionnés au vu des pièces justificatives
 - Organisation et gestion des votes en ligne
 - Organisation des remises de prix (événement associé à un atelier Foliweb)
 - Afnic & Neocamino :
 - Etude des dossiers de candidature
 - Présélection des dossiers des participants
 - Election des gagnants
 - Promotion du concours
 - Remise des prix
- Base juridique : En exécution du contrat conclu ensemble à savoir le Règlement (art. 6-1.b/ du RGPD)

- Catégories de données traitées :
 - Des participants à savoir (i) les représentants, personnes physiques, des microentreprises qui participent au concours et (ii) le cas échéant, les personnes physiques impliquées par les participants :
 - Données d'identification et de contact professionnels en tant que participant
 - Données communiquées en application des termes du règlement du concours
 - Des votants : adresse IP et moment du sondage
- Durée de conservation :
 - Pour les données des participants non gagnants : purge au terme du délai d'un (1) mois après la proclamation des résultats ; en cas de contestation ou réclamation, purge au terme définitif des délais de recours
 - Pour les données des participants gagnants : purge au terme du délai nécessaire à la fourniture des prestations décrites dans les lots
 - Pour les données utilisées sur des supports de communication : retrait au terme du délai de 2 ans à compter de la désignation des gagnants ou avant sur demande pour les non gagnants
 - Pour les données des votants : l'adresse IP est utilisée pour gérer l'unicité du vote puis purge. Anonymisation des réponses au sondage
- Conditions de collecte des données : Directe.
- Nature des données collectées (obligatoires ou facultatives) : Obligatoires pour permettre le concours.
- Transfert hors UE : Non sous réserve des contenus publiés sur internet publiquement accessibles sans restriction géographique. Ce transfert entre dans les dérogations au principe d'encadrement général des transferts vers un État non membre de l'Union - art. 49-1.b/ du RGPD - car il est nécessaire à l'exécution du règlement du concours conclu entre les organisateurs et les participants pour les finalités de communication.
- Destinataires :
 - Administrateurs des services concernés des responsables de traitement conjoints, l'Afnic et Neocamino
 - Pour le sondage (vote), le prestataire de Neocamino est la société SurveyMonkey Europe UC, 2 Shelbourne Buildings, 2nd Floor, Shelbourne Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland
 - Le cas échéant, pour la communication, les sites tiers.
 - Le cas échéant, en cas de prestations sous-traitées, les sous-traitants.

b. Information sur vos droits Informatique & Libertés

Les personnes concernées par le traitement de données personnelles disposent de droits Informatique & Libertés à savoir les droits d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données le concernant, le droit de limitation du traitement, le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ainsi que le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel en cas de décès.

Ces droits s'exercent auprès de l'un ou l'autre des responsables conjoints de traitements par voie électronique à rgpd@neocamino.com pour Neocamino ou dpo@afnic.fr pour l'Afnic ou par voie postale à l'attention du service juridique au siège de Neocamino ou au siège de l'Afnic (cf. Article 2 du Règlement).

12. Litiges et Responsabilité

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs stipulations du Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Seule la version du Règlement accessible sur le site web : <https://lesfoliweb.fr/wp-content/uploads/2021/05/reglement-Foliweb-Awards.pdf> prévaudra sur toutes autres versions auxquelles le Participant aurait eu accès.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant.

Les Organisateurs statueront souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du Règlement.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par courrier recommandé avec avis de réception adressé à Neocamino dont les coordonnées figurent à l'article 1er. Ce courrier devra indiquer la date précise de participation au Concours, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce Concours ne sera prise en compte que si elle est adressée dans un délai d'un (1) mois après la proclamation des résultats, le cachet de la poste faisant foi.

Les Organisateurs du jeu concours ne sauraient être tenus responsables si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le Concours, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou à la modification du Concours seront dans ce cas, indiquées directement sur le site web des Organisateurs du Concours et feront l'objet d'un avenant au Règlement.

13. Attribution de compétence et loi applicable

Les Participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Annexe 1 : répartition des départements dans chaque région définie par le Concours

Région Nord-Ouest	Région Nord-Est	Ile-de-France	Région Sud-Est	Région Sud-Ouest
Seine Maritime 76 Eure 27 Calvados 14 Orne 61 Eure et Loir 28 Loiret 45 Cher 18 Indre 36 Indre et Loire 37 Loir et Cher 41 Mayenne 53 Sarthe 72 Maine et Loire 49 Vendée 85 Loire-Atlantique 44 Ille et Vilaine 35 Morbihan 56 Finistère 29 Côte d'Armor 22 Vienne 86 Charente 16 Charente Maritime 17 Deux Sèvres 79	Pas-De Calais 62 Nord 59 Somme 80 Oise 60 Aisne 02 Ardennes 08 Marne 51 Aube 10 Haute Marne 52 Meuse 55 Meurthe et Moselle 54 Moselle 57 Vosges 88 Bas-Rhin 67 Haut Rhin 68 Haute Saône 70 Doubs 25 Jura 39 Territoire de Belfort 90 Côte d'or 21 Saône et Loire 71 Nièvre 58 Yonne 89	Paris - 75 Seine-Saint-Denis 93 Val de Marne 94 Hauts-de-Seine 92 Seine et Marne 77 Essonne 91 Val-d'Oise 95 Yvelines 78	Allier 03 Puy de Dôme 63 Cantal 15 Haute Loire 43 Lozère 48 Gard 30 Loire 42 Ardèche 07 Drôme 26 Isère 38 Rhône 69 Ain 01 Savoie 73 Haute-Savoie 74 Hautes-Alpes 05 Alpes de Haute Provence 04 Var 83 Vaucluse 84 Bouches du Rhône 13 Alpes Maritimes 06 Haute-Corse 2B Corse du Sud 2A	Creuse 23 Corrèze 19 Haute-Vienne 87 Dordogne 24 Gironde 33 Lot et Garonne 47 Landes 40 Pyrénées Atlantique 64 Lot 46 Aveyron 12 Tarn et Garonne 82 Tarn 81 Gers 32 Haute Garonne 31 Ariège 09 Haute Pyrénées 65 Hérault 34 Aude 11 Pyrénées Orientales 66